

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 24 septembre 2025**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 3

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le dix-huit septembre deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. GHAMO
Fernando, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel. et M. FADI Hassan.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

M. TINNES Jean-Paul

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. STEICHEN Christian a donné procuration à M. JURCZAK Serge



Publié(e) le - 8 OCT. 2025

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurene,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2025-17

Objet : Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du SYDELON du 2 juillet 2025.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du SYDELON du 2 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical, adopte le procès-verbal du Comité Syndical du SYDELON du 2 juillet 2025.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 OCT. 2025



Le Président,

Michel PAQUET